

COMPTALOCATIF • ANALYSE DE MARCHÉ

Le marché LMNP à Cavaillon

Prix au m², rendements quartier par quartier, meublé de tourisme et réglementation locale. Édition 2026.

Pourquoi cette analyse

Cavaillon est l'un des marchés les plus accessibles du Vaucluse : un appartement s'y est vendu autour de 2 060 €/m² en médiane sur les ventes DVF 2024-2025, pour un loyer d'annonce de 12 €/m² charges comprises selon la carte des loyers 2025 du ministère du Logement. Le rendement brut estimé des appartements ressort entre 5,5 et 7 % selon la méthode retenue, à condition de bien choisir l'immeuble. Ce document réunit ce qu'un investisseur en meublé doit savoir avant d'acheter ou de déclarer à Cavaillon.

PRIX APPARTEMENTS

≈ 2 060 €

/ m² • médiane DVF 2024-2025

RENDEMENT BRUT ESTIMÉ

5,5-7 %

appartements, avant charges

LOYER D'ANNONCE

12 €

/ m² • charges comprises • carte des loyers 2025

MÉNAGES LOCATAIRES

54 %

INSEE 2023 • 3 % de résidences secondaires

Le moteur locatif n'est pas touristique. Né en 1965, le Marché d'intérêt national de Cavaillon s'étend sur 27 hectares et réunit 76 entreprises, 90 producteurs et 13 grossistes, avec autour de lui la logistique du froid et les expéditeurs de fruits et légumes d'une ville dont le melon a obtenu son IGP. L'effectif salarié total de la filière n'est pas publié, et nous ne l'estimons pas. La demande est celle d'actifs locaux, à l'année : 54 % des ménages sont locataires, dont 18 % en HLM, et les résidences secondaires ne représentent que 3 % des logements (INSEE 2023).

La méthode. Les chiffres de ce document proviennent de sources publiques consultées en octobre 2026 : les ventes DVF 2024 et 2025, dont nous avons calculé les médianes sur 320 appartements, pap.fr, squarehabitat.fr et Trackstone en recoupement, la carte des loyers 2025 du ministère du Logement, de l'ANIL et du Cerema, le recensement 2023 de l'INSEE, le zonage officiel publié sur data.gouv.fr, Légifrance, l'état DGFIP des délibérations 2026 et la plateforme de taxe de séjour de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération. Plusieurs données n'existent pas en source publique pour Cavaillon, et nous l'indiquons plutôt que de les estimer : une délibération municipale sur les meublés de tourisme, la statistique DPE communale, les effectifs de l'hôpital et des grands employeurs et des prix par quartier issus d'une source primaire ; la ligne « centre ancien » est une approximation géométrique de notre part, et MeilleursAgents comme la page commune d'effcity sont inaccessibles. Les loyers retenus sont des loyers d'annonce charges comprises, le rendement hors charges est donc un peu plus bas, et la fourchette de 5,5 à 7 % encadre notre calcul et celui de Trackstone. Les rendements bruts sont des estimations de marché : ils ne garantissent aucun résultat.

Le marché en chiffres

Cavaillon est l'un des marchés les plus accessibles du Vaucluse : un appartement s'y est vendu autour de 2 060 €/m² en médiane sur 2024-2025 (DVF), pour un loyer d'annonce de 12 €/m² charges comprises selon la carte des loyers 2025 du ministère du Logement. Le moteur locatif n'est pas touristique : 54 % des ménages sont locataires, et la ville vit du Marché d'intérêt national (27 ha, 76 entreprises) et de la filière fruits et légumes. Le rendement brut estimé ressort entre 5,5 et 7 %, à condition de bien choisir l'immeuble.

TYPLOGIE OU SECTEUR	REPÈRES	RENDEMENT BRUT
T2	≈ 2 060 €/m² • surface médiane 44 m², la typologie la plus vendue	≈ 8 %
Centre ancien	≈ 1 860 €/m² • les prix les plus bas, état des immeubles à auditer	≈ 7,5 %
Studio, T1	≈ 2 270 €/m² • petites surfaces, rotation plus forte	≈ 7,5 %
T4 et plus	≈ 1 710 €/m² • le prix d'entrée le plus bas, marché plus étroit	≈ 7 %
T3	≈ 2 080 €/m² • couples et familles, baux longs	≈ 6 %
Maison individuelle	≈ 2 640 €/m² • médiane DVF 2024-2025	≈ 5 %

Le rendement réel, par typologie

De 1 710 €/m² pour les T4 et plus à 2 640 €/m² pour une maison, l'écart reste de 1 à 1,5 : les prix les plus bas se trouvent dans le centre ancien et sur les grandes surfaces, où l'état des immeubles fait la différence.

Sources : DVF 2024-2025 (calcul Comptalocatif), pap.fr et squarehabitat.fr (juillet 2026), Trackstone (2025), carte des loyers 2025 (ministère du Logement / ANIL)

Les quartiers, un par un

T2

≈ 8 %

Prix au m²

≈ 2 060 €/m²

Profil

La typologie la plus vendue

Notre verdict LMNP. Avec 116 ventes sur deux ans, une surface médiane de 44 m², soit un ticket autour de 90 000 €, et un loyer d'annonce T1-T2 de 14,20 €/m², le rendement estimé atteint 8 %. Sur ce niveau de loyer rapporté au prix, le régime réel ramène le plus souvent le résultat imposable vers zéro, et le micro-BIC laisse beaucoup sur la table.

Centre ancien

≈ 7,5 %

Prix au m²

≈ 1 860 €/m²

Profil

Immeubles à auditer

Notre verdict LMNP. Les prix les plus bas de la commune, mais un état des immeubles à auditer avant toute offre. Le prix est une approximation de notre part, sur les ventes à moins de 400 m de la place du centre, et le rendement applique le loyer communal. Le centre est classé site patrimonial remarquable et couvert par une OPAH de renouvellement urbain prorogée jusqu'au 31 août 2027 : façades et rénovations y suivent des règles et des aides spécifiques.

Studio, T1

≈ 7,5 %

Prix au m²

≈ 2 270 €/m²

Profil

Rotation plus forte

Notre verdict LMNP. Le prix au m² le plus élevé des appartements, compensé par le loyer des petites surfaces. La rotation plus forte se traduit en frais de relocation et en vacance à budgéter, et le bail mobilité convient aux missions courtes des actifs locaux.

Les quartiers, un par un (suite)

T4 et plus

≈ 7 %

Prix au m²

≈ 1 710 €/m²

Profil

Familles, marché plus étroit

Notre verdict LMNP. Le prix d'entrée le plus bas des typologies, sur 60 ventes en deux ans, pour un marché locatif plus étroit. Le loyer d'annonce des T3 et plus, 10,52 €/m², limite le rendement estimé autour de 7 % : à réserver à une demande familiale identifiée.

T3

≈ 6 %

Prix au m²

≈ 2 080 €/m²

Profil

Couples et familles

Notre verdict LMNP. Un prix proche de celui du T2 pour un loyer au m² plus bas, d'où un rendement estimé autour de 6 %. La contrepartie est une clientèle de couples et de familles, sur des baux longs.

Maison individuelle

≈ 5 %

Prix au m²

≈ 2 640 €/m²

Profil

Patrimoine

Notre verdict LMNP. Une médiane de 2 640 €/m² sur 291 ventes et un loyer d'annonce de 11,87 €/m² : le rendement estimé recule vers 5 %. Un dossier patrimonial plus qu'un dossier de rendement.

La réglementation locale, à jour 2026

Le MIN et l'agroalimentaire, moteurs de la demande

Né en 1965, le **Marché d'intérêt national de Cavaillon** s'étend sur **27 hectares** et réunit **76 entreprises, 90 producteurs et 13 grossistes**, ce qui en fait l'un des plus grands MIN de France. Autour gravitent la logistique du froid et les expéditeurs de fruits et légumes, dans une ville dont le melon a obtenu son IGP. La demande locative est donc celle d'actifs locaux, à l'année : 54 % des ménages cavaillonnais sont locataires, dont 18 % en HLM.

Zone tendue depuis 2023, loyer libre

Cavaillon a été ajoutée à la liste des communes en **zone tendue** par le décret du 25 août 2023, classement maintenu le 22 décembre 2025 puis repris par le décret du 25 août 2026 applicable en 2027. Conséquences : loyer de relocation limité à l'évolution de l'IRL, sauf exceptions (dispositif prorogé jusqu'au 31 juillet 2027), taxe annuelle sur les logements vacants, préavis d'un mois en location nue (en meublé, il est d'un mois partout). En revanche, **aucun plafonnement du loyer au m²** ne s'applique : votre loyer de première mise en location reste libre.

Location saisonnière : pas d'autorisation trouvée

Nous n'avons trouvé **aucune délibération** instaurant à Cavaillon une autorisation de changement d'usage pour les meublés de tourisme, contrairement à L'Isle-sur-la-Sorgue ou Avignon. La location courte durée reste toutefois soumise à **déclaration**, et la loi Le Meur généralise le numéro d'enregistrement à toutes les communes avec un téléservice national annoncé pour le quatrième trimestre 2026. Avec 3 % de résidences secondaires, le saisonnier reste marginal ici : vérifiez le règlement en mairie avant tout projet.

Taxe de séjour : 5 %, perçue par l'agglomération

La taxe de séjour est perçue au réel par **Luberon Monts de Vaucluse Agglomération**, pour 16 communes dont Cavaillon. Meublé non classé : **5 % du coût HT de la nuitée** par personne, plafonné à **4,60 €**, plus la taxe additionnelle départementale de **10 %**. Pas de taxe régionale Ligne nouvelle en Vaucluse. Les meublés classés paient un forfait, de **0,77 € (1 étoile) à 3,27 € (5 étoiles)**. Déclaration mensuelle des nuitées avant le 15.

Taxe de séjour : le barème 2026

CATÉGORIE	PAR NUIT ET PAR PERSONNE
Meublé de tourisme non classé	5 % du coût HT de la nuitée par personne, plafonné à 4,60 €
Taxe additionnelle départementale (Vaucluse)	+ 10 %
Taxe régionale « Ligne nouvelle »	Non applicable en Vaucluse
Palace	4,60 €
Meublé classé 5 étoiles	3,27 €
Meublé classé 4 étoiles	2,50 €
Meublé classé 3 étoiles	1,59 €
Meublé classé 2 étoiles	1,00 €
Meublé classé 1 étoile	0,77 €

Taxe unifiée et perçue au réel depuis le 1er janvier 2015 par Luberon Monts de Vaucluse Agglomération, pour 16 communes dont Cavaillon. Le taux des non classés correspond aux tarifs au 1er janvier 2026 ; les tarifs fixes des meublés classés proviennent de la base des délibérations de la DGFIP (délibération à effet 2024). Déclaration mensuelle des nuitées avant le 15, reversements au 30 juin, au 31 octobre et au 31 janvier. Source : lmv.taxesejour.fr.

Cas chiffré : micro-BIC ou régime réel pour un T2 à Cavaillon

Le dossier type de l'investisseur qui achète un T2 de 45 m² à Cavaillon et le loue en meublé à l'année. Même bien, mêmes loyers : seul le régime fiscal change.

Le dossier. T2 de 45 m² acheté comptant 93 000 € (2 061 €/m², hors frais), loué 640 € par mois charges comprises, soit 7 680 € de recettes annuelles. Hypothèse de charges afférentes au bien (taxe foncière, copropriété, assurance, entretien) : 2 700 € par an, soit environ 35 % des loyers. Terrain non amortissable : 20 %. Bâti décomposé par composants : 2 947 € par an. Mobilier inventorié 7 000 € sur 7 ans : 1 000 € par an. Total : 3 947 € d'amortissements annuels, en année pleine. Hypothèses fiscales : TMI 30 %, prélèvements sociaux 18,6 % (taux des revenus LMNP depuis l'imposition des revenus 2025). Prix et loyer au m² : prix médian des T2 calculé sur les ventes DVF 2024-2025 (116 ventes) ; loyer d'annonce T1-T2 charges comprises de la carte des loyers 2025.

	MICRO-BIC	RÉGIME RÉEL
Recettes annuelles	7 680 €	7 680 €
Abattement forfaitaire / charges réelles	– 50 % (3 840 €)	– 2 700 €
Amortissements déduits (limite de l'article 39 C)	sans objet	– 3 947 €
Base imposable	3 840 €	1 033 €
Impôt + prélèvements sociaux (TMI 30 % + 18,6 %)	≈ 1 866 €	≈ 502 €
Amortissements mis en réserve	sans objet	0 €

La lecture du cabinet. Au régime réel, l'amortissement ne peut pas créer de déficit (article 39 C du CGI) : les 3 947 € d'amortissements se déduisent en totalité et laissent une base imposable de 1 033 €. L'écart d'impôt avec le micro-BIC, de l'ordre de 1 364 € par an dans ce dossier, se répète tant que les amortissements couvrent le résultat (le mobilier cesse de s'amortir après 7 ans). Sous le plafond du micro-BIC, le réel s'applique sur option (article 50-0 du CGI), à exercer pour une année donnée avant la date limite de déclaration des revenus de l'année précédente, ou dès la première déclaration pour une activité nouvelle. Trois limites à garder en tête : les amortissements déduits sont réintégrés dans le calcul de la plus-value à la revente (article 150 VB du CGI, cessions depuis le 15 février 2025) ; les honoraires comptables et la CFE, déductibles au réel, ne sont pas intégrés ici et restent une dépense à mettre en face de l'économie d'impôt ; les chiffres dépendent enfin de votre TMI, de vos charges réelles et d'un éventuel emprunt. C'est ce calcul, refait sur votre dossier, que nous faisons avant de choisir le régime.

L'amortissement par composants : la méthode

L'amortissement est le moteur fiscal du LMNP au régime réel : il déduit chaque année une fraction de la valeur du bien, sans sortie d'argent. Encore faut-il l'appliquer selon les règles.

Le terrain, jamais amortissable, est d'abord isolé : selon la localisation, il représente 15 à 25 % du prix (souvent plus en hyper-centre). Le bâti restant se décompose par composants, avec des durées d'usage indicatives :

COMPOSANT	PART DU BÂTI	DURÉE
Gros œuvre (structure)	≈ 50 %	50 ans
Façade, toiture, étanchéité	≈ 15 %	25 ans
Installations techniques	≈ 20 %	18 ans
Agencements intérieurs	≈ 15 %	12 ans
Mobilier	valeur d'inventaire	7 ans
Frais d'acquisition (option)	notaire, agence	amortissables

La règle de l'article 39 C du CGI. L'amortissement ne peut jamais créer de déficit : il se déduit dans la limite du résultat avant amortissements, et le surplus se met en réserve, reportable sans limite de durée. Le PLF 2027, non voté à ce jour, prévoit de le limiter.

Cette décomposition se construit à l'entrée du bien au bilan : à l'achat, ou lors d'un passage du micro-BIC au réel, avec une valeur d'entrée à justifier. C'est un travail d'expert-comptable, et c'est lui qui conditionne quinze ans de fiscalité.

Micro-BIC ou régime réel : la méthode de décision

Le choix du régime décide de votre impôt chaque année. Les plafonds 2026 du micro-BIC, applicables aux revenus 2026-2028 :

SITUATION	PLAFOND DE RECETTES	ABATTEMENT
Location meublée longue durée	83 600 €	50 %
Meublé de tourisme classé	83 600 €	50 %
Meublé de tourisme non classé	15 000 €	30 %

Le micro se joue en une ligne : vos recettes, moins l'abattement. Le réel déduit les charges réelles ET l'amortissement. La méthode de décision tient en trois questions :

- **Vos charges réelles plus l'amortissement dépassent-ils l'abattement ?** Dans la grande majorité des dossiers avec crédit ou bien de valeur, oui, largement.
- **Êtes-vous prêt à tenir une comptabilité ?** Le réel exige une liasse fiscale télétransmise ; les honoraires sont déductibles du résultat (la réduction d'impôt pour adhésion à un OGA est supprimée depuis les revenus 2025).
- **Quel est votre horizon de revente ?** Depuis 2025, les amortissements déduits se réintègrent à la plus-value : l'arbitrage se fait en connaissant la sortie.

Quand le micro reste pertinent. Petites recettes sans crédit ni travaux, bien détenu depuis longtemps et déjà amorti fiscalement dans les faits, ou volonté de simplicité absolue : le forfait garde sa place, à condition de l'avoir choisi par calcul et non par défaut.

Revendre depuis la réforme 2025 : ce qui a changé

La loi de finances pour 2025 a changé la sortie du LMNP : les amortissements déduits pendant la détention sont désormais réintégrés dans le calcul de la plus-value imposable.

- **Le mécanisme** : le prix d'acquisition retenu est diminué des amortissements déduits, ce qui augmente d'autant la plus-value brute. Seuls les amortissements déduits comptent, pas la réserve reportée. Les résidences étudiantes, seniors et les EHPAD sont exclus.
- **Les taux** : 19 % d'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux, régime des plus-values des particuliers.
- **Les abattements pour durée de détention** continuent de s'appliquer : exonération totale d'impôt sur le revenu après 22 ans, de prélèvements sociaux après 30 ans.
- **L'effet de bord** : au-delà de 50 000 € de plus-value imposable, une surtaxe progressive de 2 à 6 % s'applique. Des dossiers ordinaires la croisent désormais.
- **La transmission change tout** : donation et succession purgent la plus-value, amortissements compris. Ce levier patrimonial a pris une forte valeur.

Le verdict du cabinet. Sur un dossier type (32 000 € amortis en 8 ans), le surcoût de la réforme ressort au plus à 11 584 € hors surtaxe, contre environ 15 550 € d'impôt économisés par l'amortissement (TMI 30 %, prélèvements 18,6 %) : même après la réforme, le régime réel reste gagnant. Mais la stratégie d'amortissement se pense désormais avec l'horizon de détention, dès l'entrée.

Le bail meublé et le logement conforme

Le rendement se défend aussi dans le contrat. L'essentiel du bail meublé, valable dans toute la région :

FORMAT	DURÉE	POUR QUI
Bail meublé classique	1 an renouvelable	Le régime de droit commun
Bail étudiant	9 mois, non reconductible	Étudiants, calé sur l'année universitaire
Bail mobilité	1 à 10 mois	Mobilité professionnelle, formation, mission

- **Dépôt de garantie** : deux mois de loyer hors charges maximum en meublé (interdit en bail mobilité).
- **Préavis du locataire** : 1 mois, à tout moment, en zone tendue comme ailleurs (art. 25-8 de la loi de 1989).
- **Le logement conforme** : les 11 équipements du décret de 2015 sont obligatoires (literie complète, occultation, plaques, four ou micro-ondes, réfrigérateur avec congélateur, vaisselle, ustensiles, table et sièges, rangements, luminaires, matériel d'entretien). Un logement incomplet risque la requalification du bail en location nue, fiscalité comprise.
- **En colocation** : chaque chambre est équipée selon sa destination (literie, occultation), inventaire signé à l'appui.

Vos questions sur le LMNP à Cavaillon

Faut-il une autorisation pour louer en Airbnb à Cavaillon ?

À la date de notre collecte (octobre 2026), nous n'avons trouvé aucune délibération imposant à Cavaillon une autorisation de changement d'usage pour les meublés de tourisme. La location reste soumise à déclaration, le numéro d'enregistrement se généralise avec la loi Le Meur (téléservice national annoncé pour le quatrième trimestre 2026), et la taxe de séjour (5 % pour un non classé, plafonnée à 4,60 €, plus 10 % départemental) est due à l'agglomération. Faites confirmer le cadre par la mairie avant d'acheter.

Quel rendement locatif peut-on espérer à Cavaillon ?

En croisant les ventes DVF 2024-2025 (médiane d'environ 2 060 €/m² pour un appartement) et la carte des loyers 2025 (12 €/m² charges comprises), le rendement brut ressort autour de 7 %, et vers 5,7 % selon d'autres estimations de marché. Les T2 et le centre ancien affichent les rendements les plus élevés, au prix d'un état des immeubles à vérifier.

Les loyers sont-ils encadrés à Cavaillon ?

En partie. Classée en zone tendue par le décret du 25 août 2023, Cavaillon applique la limitation du loyer de relocation à l'évolution de l'IRL, sauf exceptions, dispositif prorogé jusqu'au 31 juillet 2027. Aucun plafonnement du loyer au m² ne s'applique en revanche : le loyer de première mise en location reste libre. En meublé, le préavis du locataire est d'un mois partout.

La taxe d'habitation des résidences secondaires est-elle majorée à Cavaillon ?

Non. Son classement en zone tendue autorise la commune à majorer la taxe d'habitation des résidences secondaires, mais l'état DGFIP des délibérations 2026 ne mentionne aucune majoration votée par Cavaillon. Avec 3,1 % de résidences secondaires, le sujet reste secondaire pour un investisseur en meublé à l'année.

Que change le classement du centre ancien de Cavaillon ?

Le centre (intra-muros, faubourgs, quartiers de la gare et de l'hôpital, colline Saint-Jacques) a été classé site patrimonial remarquable en 2022, et la ville est engagée dans Action cœur de ville, avec une OPAH de renouvellement urbain prorogée jusqu'au 31 août 2027. Les travaux de façade ou de rénovation y suivent donc des règles et des aides spécifiques, à intégrer au budget avant l'achat.

La checklist de l'investisseur LMNP à Cavaillon

Avant d'acheter ou de basculer un bien en meublé à Cavaillon, voici les vérifications que nous faisons systématiquement au cabinet.

- ☐ DPE d'abord : aucune statistique DPE communale n'est publiée pour Cavaillon, et 10 % des logements sont vacants. G est interdit à la location depuis 2025, F le sera en 2028, calendrier en vigueur qu'un projet de loi en discussion pourrait assouplir : la classe se vérifie avant l'offre.
- ☐ Micro-BIC ou régime réel : sur un rendement brut de 6 à 8 %, le régime réel et l'amortissement par composants ramènent le plus souvent le résultat imposable vers zéro, l'amortissement ne pouvant pas créer de déficit (article 39 C du CGI). À la revente, les amortissements déduits augmentent la plus-value imposable (article 150 VB du CGI, cessions depuis le 15 février 2025).
- ☐ Centre ancien : classé site patrimonial remarquable en 2022 et couvert par une OPAH de renouvellement urbain prorogée jusqu'au 31 août 2027, il impose des règles et ouvre des aides spécifiques pour les travaux. La frontière entre travaux déductibles et amortissables se décide avant l'achat, bien avant la première liasse.
- ☐ Loyer de relocation : Cavaillon est en zone tendue depuis le décret du 25 août 2023, le nouveau loyer est limité à l'évolution de l'IRL, sauf exceptions, dispositif prorogé jusqu'au 31 juillet 2027. Aucun plafonnement du loyer au m² ne s'applique, et en meublé le préavis du locataire est d'un mois partout.
- ☐ Type de bail : la demande vient d'actifs locaux, du MIN, de la logistique et du commerce, bien plus que de touristes. Le meublé longue durée et le bail mobilité sont les formats naturels.
- ☐ Courte durée : aucune délibération instaurant une autorisation de changement d'usage n'a été trouvée. La location reste soumise à déclaration, le numéro d'enregistrement se généralise avec le téléservice national annoncé pour le quatrième trimestre 2026, et le règlement se vérifie en mairie avant tout projet.
- ☐ Copropriété et stationnement : un bien qui ne se loue pas ne produit ni loyer ni amortissement utile. La louabilité se vérifie en amont, procès-verbaux de copropriété et stationnement compris.

Votre LMNP suivi, déclaré et optimisé, pour 600 € par an

Cabinet 100 % location meublée, plateforme de gestion incluse. Premier échange gratuit :

comptalocatif.fr/rendez-vous

• Guillaume Mailey, expert-comptable inscrit à l'Ordre.

Sources

- Fichiers DVF 2024 et 2025, commune 84035, médianes calculées par Comptalocatif : files.data.gouv.fr/geo-dvf
- pap.fr (1er juillet 2026), squarehabitat.fr (juillet 2026) et trackstone.fr (2025), recoupements de prix
- Ministère du Logement, ANIL et Cerema, carte des loyers 2025, loyers d'annonce charges comprises : data.gouv.fr
- INSEE, dossier complet de Cavaillon, recensement 2023 : insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-84035
- Liste officielle des communes selon le zonage TLV : data.gouv.fr/datasets/liste-des-communes-selon-le-zonage-tlv-1 ; décret n° 2026-831 du 25 août 2026 : legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054761859
- DGFIP, état des délibérations 2026 de taxe d'habitation : impots.gouv.fr
- L'Écho du mardi, MIN de Cavaillon, 2 juin 2025, et site patrimonial remarquable, 5 août 2022 : echodumardi.com
- Luberon Monts de Vaucluse Agglomération, avenant n° 2 de prorogation de l'OPAH-RU, 2026 : luberonmontsdevaucluse.fr
- Luberon Monts de Vaucluse Agglomération, taxe de séjour : lmv.taxesejour.fr ; base DGFIP des délibérations : data.economie.gouv.fr/explore/dataset/delta_deliberation_ts_tarifO/
- Service-public.gouv.fr, téléservice national des meublés de tourisme, actualité A18880 : service-public.gouv.fr

Données collectées en octobre 2026. Chaque chiffre de ce document provient d'une source publique consultée ; aucune donnée n'est estimée par nos soins sans source.